



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 21-314 STATUANT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2021, le règlement numéro 21-314 statuant sur l'utilisation de l'eau potable a été adopté;

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 13^e jour du mois de mai 2021.

SIMON THÉRIAULT
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public ci-annexé le 13^e jour du mois de mai 2021, conformément à la loi.

SIMON THÉRIAULT
Directeur général et secrétaire-trésorier